



Évaluation initiale des contrats de relance et de transition écologique engagés en Normandie



ÉTAT DES LIEUX INITIAL DES CRTE

La Région Normandie est quasi totalement couverte par des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Afin d'évaluer leur impact sur la mise en œuvre des transitions à l'échelle de la Normandie, un état des lieux initial des CRTE vous est présenté ici. Il territorialise l'enquête nationale de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la complète à partir d'une analyse des contenus des CRTE normands et des actions identifiées et financées dans ce cadre.

L'enquête menée au niveau national par l'ANCT, appuyée par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) a permis de recueillir plusieurs informations relatives aux CRTE. Ces données ont ensuite été complétées, avec les DDT(M) et les préfetures de département, par des informations obtenues lors de l'évaluation initiale des CRTE menée à l'échelle de la Normandie. Il s'agit de données déclaratives non exhaustives permettant de dresser une photographie des CRTE à leur date de signature.

Cette évaluation servira de socle de départ au suivi du dispositif et à terme permettra de quantifier et/ou qualifier les actions en faveur de la transition. Elle s'attache à présenter les outils, contrats, plans et structures mobilisées pour leur élaboration.

Le cadre de l'évaluation

Qu'est-ce qu'un CRTE ?

Le Gouvernement a proposé aux collectivités un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qui traduit l'ambition d'instaurer une nouvelle relation de travail entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants...). La circulaire du 20 novembre 2020 définit le cadre de ces CRTE dont la traduction est un projet de territoire en faveur de **la transition écologique, du développement économique et de la cohésion territoriale**. Les CRTE ont vocation à participer activement à la réussite de France 2030 et le plan de relance économique et écologique de la France, à court terme. À plus long terme, ces contrats permettront d'accélérer les dynamiques de transformations à l'œuvre dans tous les territoires dans les six prochaines années ; **61 CRTE ont été engagés en Normandie en 2020 et 2021.**

Les objectifs de l'évaluation

La DREAL Normandie a souhaité dresser un bilan initial des CRTE normands, sur la base de leur contenu au moment de leur signature, dans le but d'évaluer la prise en compte des politiques nationales de transition écologique et d'identifier des pistes de réflexion pour l'amélioration continue de ces contrats.

Au-delà de l'exercice de photographie de la situation des CRTE normands, l'évaluation menée a également permis la production d'outils (présentés plus bas) qui pourront être utilement mobilisés par les structures porteuses pour faciliter la mise en œuvre de leur contrat.

La démarche d'évaluation

L'évaluation s'est organisée autour des cinq volets suivants :

- la prise en compte des caractéristiques structurelles et paysagères du territoire ;
- les documents stratégiques, contrats, et acteurs mobilisés ;
- les différents financements mobilisés pour la mise en œuvre des actions ;
- l'évaluation de la situation du territoire sur la base d'un socle d'indicateurs ;
- l'évaluation de la contribution des actions portées par les CRTE aux politiques nationales de transition écologique.

Le socle d'indicateurs a été défini en cohérence avec le socle national d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial, les orientations stratégiques de l'État en Normandie et la méthodologie d'évaluation associée produites par la DREAL.

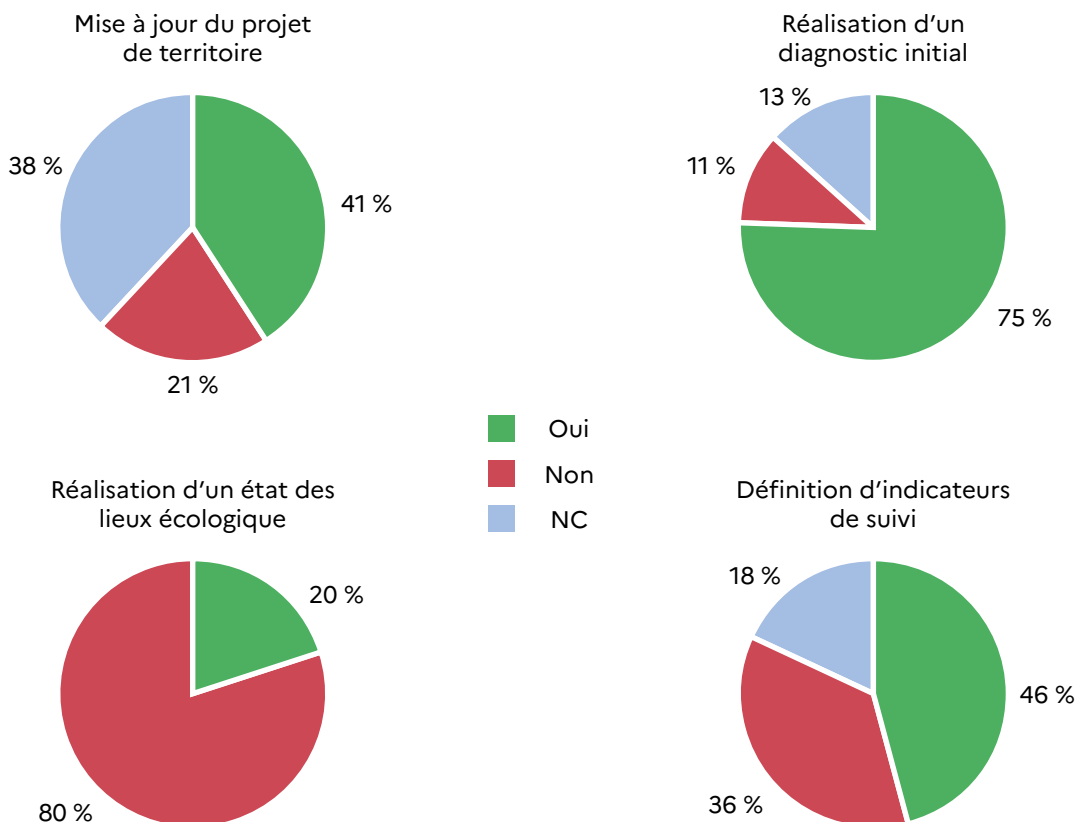
Les préfetures de départements, directions départementales des territoires (et de la mer), et le secrétariat général aux affaires régionales ont été associés à cette évaluation.

Les livrables pour chaque CRTE

- grille d'évaluation reprenant les outils mobilisés pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat (documents stratégiques, contrats, conventions, ingénierie) et analysant les actions mises en place au regard de leurs contributions aux enjeux de transition écologique et des financements mobilisés ;
- état des lieux sur la base du socle d'indicateurs identifié ;
- fiche synthétique.

Le cadre d'un CRTE

Définition d'un projet de territoire et suivi

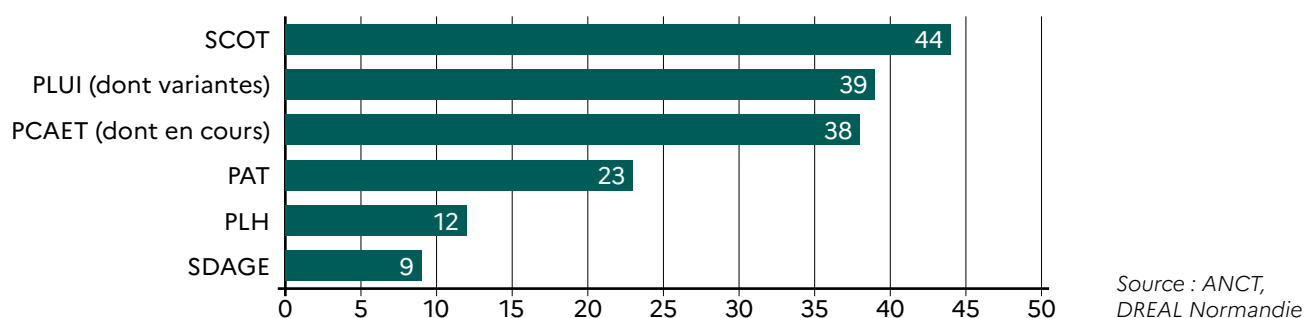


Source : ANCT, DREAL Normandie

L'élaboration du CRTE a souvent permis d'initier ou mettre à jour des projets de territoire à l'appui d'un diagnostic initial et/ou d'un état des lieux écologique. **46 % des CRTE normands ont défini des indicateurs de suivi.**

Cependant, **aucun CRTE ne présente d'objectifs quantifiés** permettant d'évaluer l'impact des actions du CRTE sur le territoire (par exemple un objectif de réduction du volume de déchets par habitant sur la durée de vie du CRTE). La majorité des CRTE pourraient utilement être consolidés sur ces points afin de renforcer leur projet de territoire et sa mise en œuvre (recommandations n°1 et 5 de la fiche recommandations).

Documents stratégiques mobilisés

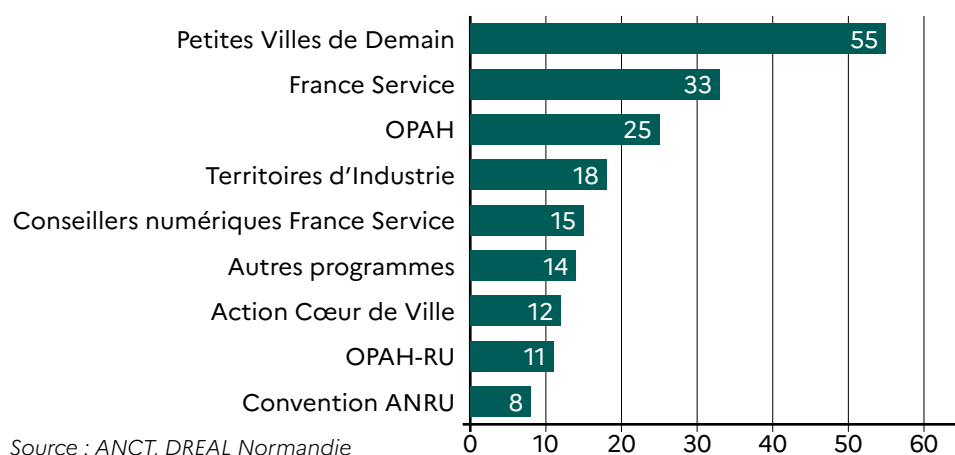


Les principaux plans et schémas mobilisés lors de l'élaboration des contrats, ont été **les schémas de cohérence territoriale, les documents d'urbanismes locaux, les plans climat-air-énergie territoriaux**. De façon moins importante les projets alimentaires territoriaux, plans locaux de l'habitat, schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

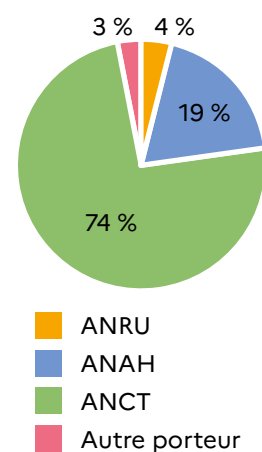
Le CRTE est également un **outil de mise en œuvre de ces documents stratégiques** (cf. recommandation n°2).

Programmes, contrats et conventions intégrés au sein des CRTE

Programmes d'acteurs nationaux intégrés au CRTE



Répartition des acteurs

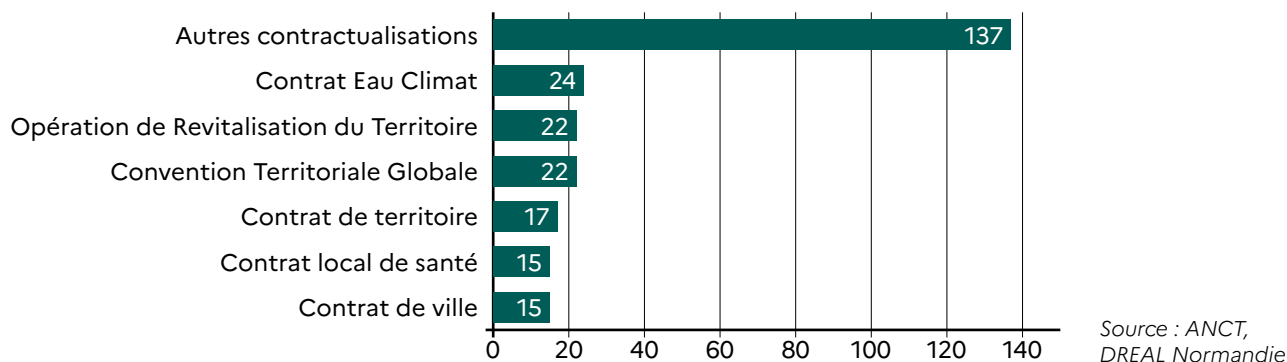


Les programmes de l'ANCT (Petites Villes de Demain, France Service, Action Cœur de Ville, Territoires d'Industrie) **sont très représentés dans les CRTE normands**. Viennent ensuite les programmes de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (Opération d'Amélioration de l'Habitat - OPAH et Renouvellement Urbain - OPAH-RU), puis les programmes de l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine. Parmi les autres programmes figurent le programme « 1001 gares » de la SNCF (devenu « Place de la gare » cette année).

L'objectif de simplification du paysage contractuel entre l'État et les collectivités est donc globalement atteint par la conclusion des CRTE, même si ce rôle intégrateur pourrait être encore renforcé (cf. recommandation n°2).

À noter que les conventions complexes, et qui emportent des effets juridiques spécifiques tels que les conventions OPAH-RU et ANRU sont le plus souvent restées indépendantes, afin de ne pas alourdir les CRTE.

Contrats et conventions intégrés au CRTE

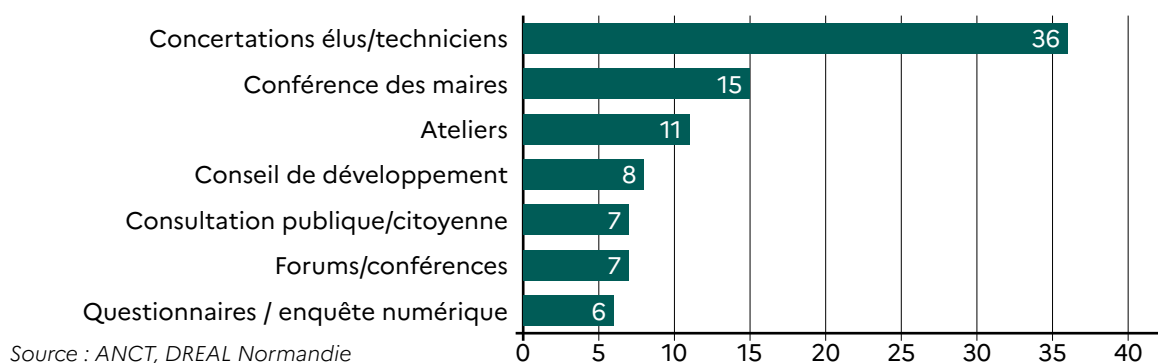


Les contrats ou conventions les plus présents sont les contrats eau – climat, conventions territoriales globales Caisse d'Allocations Familiales, opérations de revitalisation de territoire et contrats de territoires. **Globalement les contrats et convention intégrés sont très variés selon les CRTE**, comme l'indique le très grand nombre de contrats notés « autres » (137 recensements sur 251 contrats) qui correspondent à des occurrences inférieures à 10. Cette diversité témoigne de la démarche progressivement intégratrice des CRTE. Cette intégration doit se poursuivre afin que les CRTE jouent pleinement leur rôle dans la simplification des procédures (cf. recommandation n°2).

Concertation et ingénierie

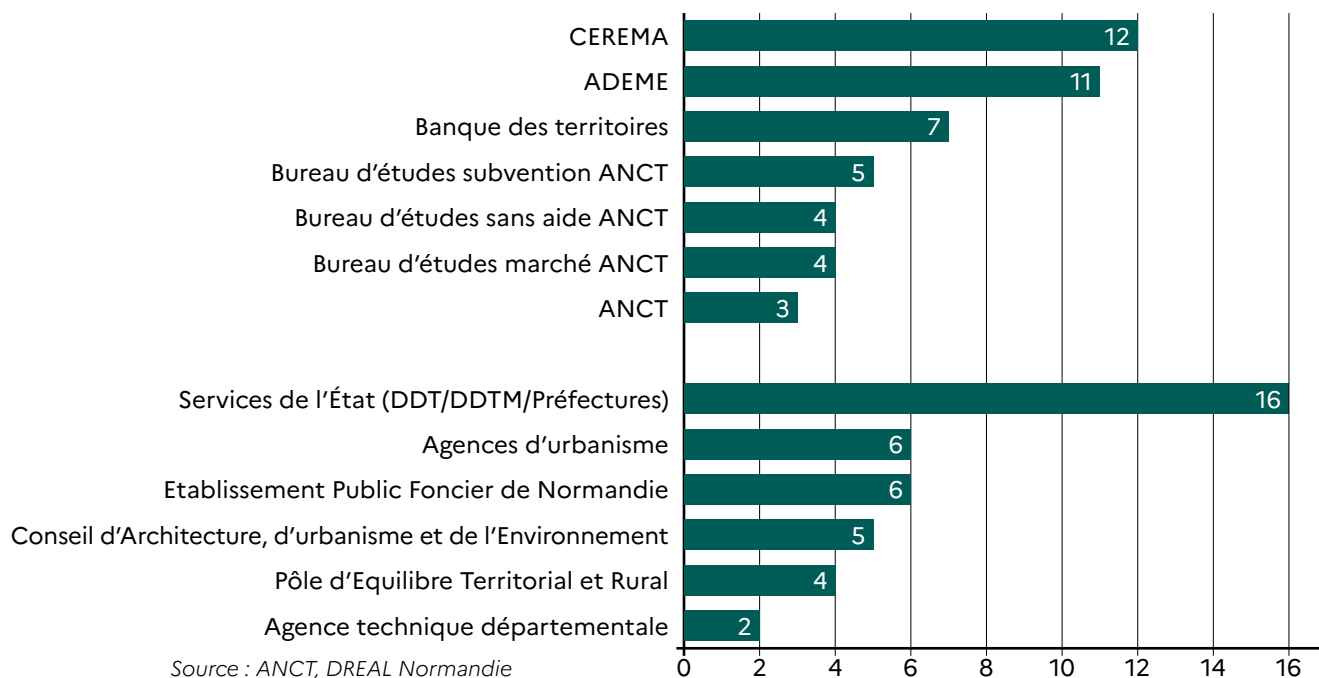
Concertation et partenariats

Démarches de co-construction et instances de partenariats



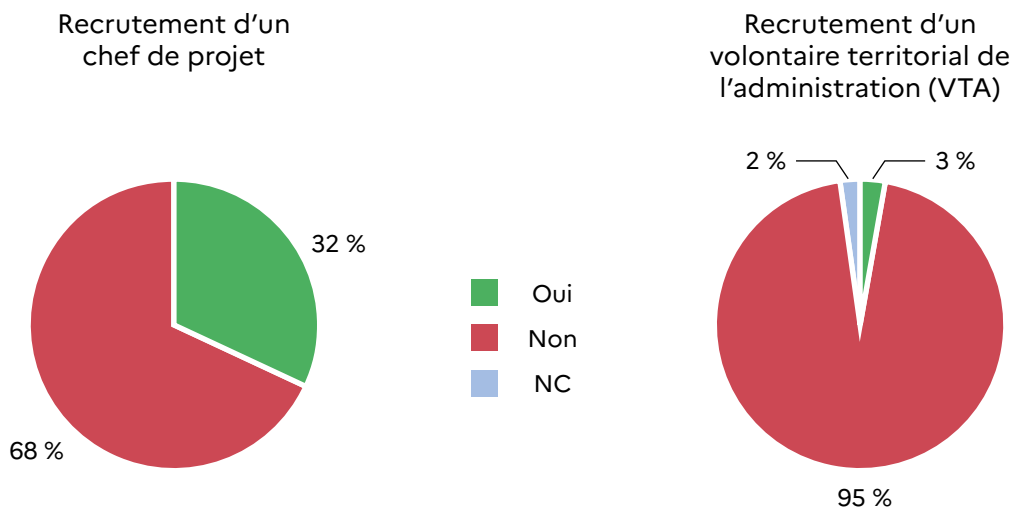
La période d'élaboration des CRTE a été fortement contrainte, tant par son calendrier resserré que par le contexte lié à la crise sanitaire. Comme le souligne l'ANCT, les **territoires ont pu faire preuve d'innovation pour permettre certaines formes de concertation**, notamment entre élus et équipes techniques. Cette co-construction doit être encouragée pour mobiliser l'ensemble des acteurs à la vie du CRTE et doit également se décliner dans le pilotage et le suivi du dispositif (cf. recommandations 4 et 7).

Mobilisation de l'ingénierie et de l'appui national à l'ingénierie



Plusieurs structures locales ont pu être mobilisées en appui à l'élaboration des CRTE : agences d'urbanisme, EPFN, CAUE, PETR et agences techniques départementales. L'État et ses partenaires ont également été mobilisés, localement par l'intermédiaire des préfectures et DDT(M), et au niveau « national » par l'intermédiaire d'un appui de l'ANCT, du CEREMA et de l'ADEME. **Cette ingénierie « nationale » doit s'inscrire en complément de l'ingénierie locale pour la suite de la démarche** (cf. Recommandation 9).

Recrutement pour l'élaboration ou le suivi du CRTE



Afin de les appuyer dans l'élaboration et/ou le suivi des contrats, quelques territoires ont recruté un VTA ou un chef de projet. Ils ont été financés grâce au FNADT pour la part État.

Les résultats de l'étude

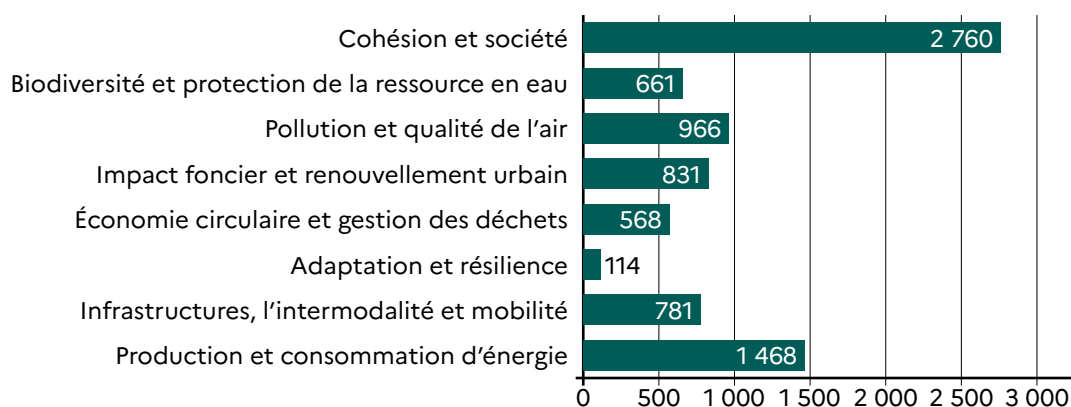
Diagnostique

En matière de transition écologique, les signataires des contrats étaient invités à réaliser ou à mettre à jour un état des lieux le plus exhaustif possible de la situation de leur territoire au regard d'un certain nombre d'indicateurs. Cet état des lieux permet de préciser le projet de territoire et d'offrir au CRTE une dynamique pleinement inscrite dans la transition écologique. Il doit permettre de connaître l'état des milieux et infrastructures au lancement des contrats, en identifiant les points de sensibilité écologique. Au niveau national, un état des lieux écologique a été réalisé pour 27 % des CRTE. **En Normandie, 20 % des CRTE (soit 12 CRTE) dispose d'un état des lieux écologique.**

Les actions

Les CRTE déclinent, domaine par domaine, les priorités d'action et les projets du territoire pour conduire leur démarche de transformation à moyen-long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. **Les 61 CRTE normands représentent au total quelques 4 500 fiches actions et projets**, même si leur répartition n'est pas homogène ; 3 CRTE n'ont aucune fiche action/projet, 1 CRTE a 483 fiches actions/projets et la moyenne est de 70 fiches actions/projets par CRTE.

Nombre d'occurrences des enjeux dans les CRTE normands



- La « cohésion et le bien-être social » représentent de très nombreuses actions, notamment dans le thème le plus traité, la rénovation du patrimoine historique des collectivités, avec de nombreuses restaurations d'églises, de clochers. L'aspect sécuritaire est fortement représenté avec la pose de vidéosurveillance, sécurisation de voiries et d'accessibilité. Notons également la forte présence de thématiques s'inscrivant dans le bien-être social telles que le sport (création de City-stade, d'aires de jeux), l'accès aux pôles France services et au numérique.
- La « production et consommation d'énergie » est fortement caractérisée par la rénovation énergétique de bâtiments publics (écoles, mairies...) et de logements communaux. Ces actions, très nombreuses, s'inscrivent dans le plan massif de rénovation des bâtiments publics lancé par le gouvernement, ainsi que dans les nombreux appels à projets relatifs à la sobriété énergétique.
- L'enjeu « pollution et qualité de l'air » est fortement lié à des d'actions engagées dans un autre thème, telles que les actions de rénovation énergétique, mobilités douces et vertes.
- « L'impact foncier et le renouvellement urbain » s'inscrit dans la lutte contre la vacance et dans la remobilisation de friches, notamment grâce au fonds recyclage foncier, bien souvent en collaboration avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN).
- On peut également souligner que l'enjeu « adaptation et résilience » est peu représenté, même si les territoires mettent en avant dans leur projet de territoire la lutte contre le changement climatique ainsi que les actions de sensibilisation des acteurs et populations.

Cette répartition est homogène dans l'ensemble des départements normands, les deux premiers enjeux - cohésion et société et la production, consommation d'énergie - représentent environ 50 % des enjeux portés dans les actions.

Les financements

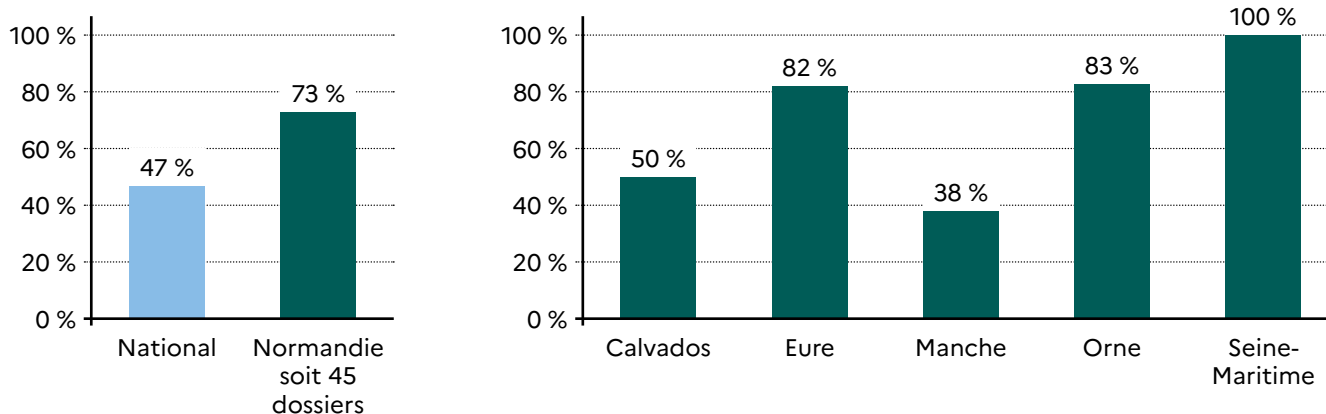
Du point de vue des financements, les CRTE normands représentent un budget initial estimé à **plus de 1,5 milliard d'euros¹** dont 500 millions font l'objet d'un plan de financement. Ainsi, la majeure partie de ce budget n'est pas encore déterminée.

Les types de financements et fonds mobilisés, pour les seules fiches actions dont l'ensemble des financements est déterminé

	Collectivités et leurs établissements publics	État et ses opérateurs	Cofinancements européens	Cofinancements privés et acteurs locaux	Total
Occurrences des financements	1 023	1 106	53	52	2 234
Budget total prévu dans les actions (Montant HT)	333 008 704 €	209 089 380 €	8 558 090 €	38 310 103 €	588 966 277 €
Part du budget HT	56,54 %	35,50 %	1,45 %	6,50 %	100,00 %

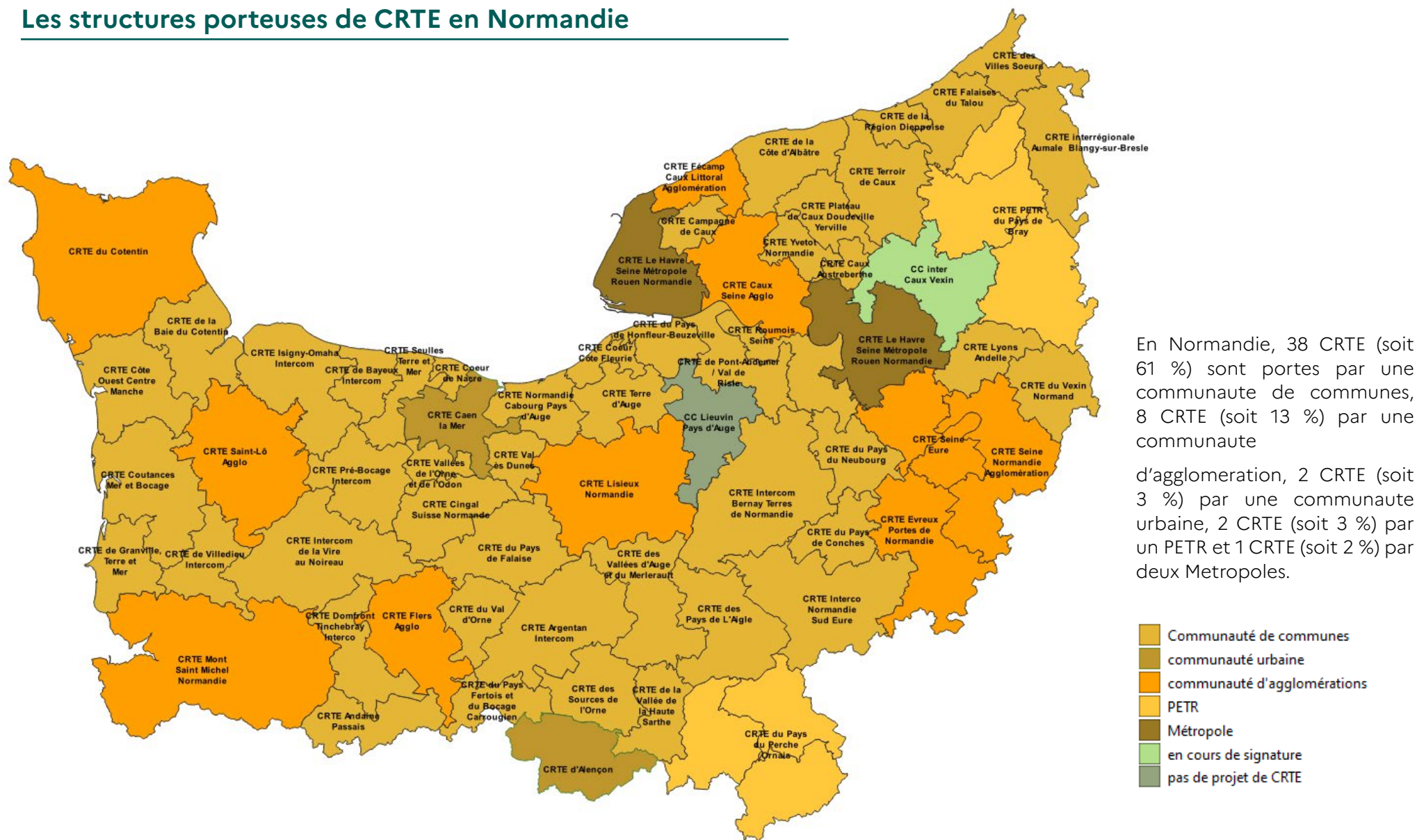
- Les engagements financiers des collectivités et de leurs établissements publics constituent la majeure partie des financements.
- L'État apporte un important concours financier, principalement grâce à deux subventions, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), à hauteur de **35 % du budget total des actions**.
- La part de financements européens constitue une très faible part du budget des CRTE en Normandie.
- Les financements concernent pour près de 1 Md d'euros les actions en matière de cohésion sociale, viennent ensuite les actions en matière de renouvellement urbain et de production et consommation d'énergie pour plus de 400 M d'euros chacun ; les actions en matière de résilience restent sous-représentées, puisqu'elles ne sollicitent « que » 31 M d'euros

À noter que 73 % des CRTE normands disposent d'une maquette financière, outil indispensable à la mise en œuvre opérationnelle des CRTE. Cette maquette permet de disposer d'un panorama, pour chaque action, de la maîtrise d'ouvrage, des financements et leurs répartitions.



(1) Ce chiffre ne prend en compte que les financements liés à des actions pour lesquelles le montant a été précisé de manière complète ; les fiches actions incomplètes (avec un financement indéterminé) et les fiches projets n'y sont pas incluses.

Les structures porteuses de CRTE en Normandie



Les préfetures de départements et les directions départementales des territoires (et de la mer) sont les contacts privilégiés des structures porteuses de CRTE pour leur suivi et mise en œuvre. À l'échelle régionale, le secrétariat général aux affaires régionales appuyé de la DREAL anime la communauté de travail. Le Commissariat général au développement durable participe à cette instance de pilotage régional.

Les principaux enseignements

La quasi-totalité des collectivités normandes s'est mobilisée pour initier un CRTE, ce qui montre à la fois un fort intérêt pour la démarche, et également le besoin de contractualiser avec l'État, pour sortir de la logique des appels à projets ponctuels.

Malgré une assez bonne représentation des CRTE intégrant des indicateurs de suivi des actions, **aucun contrat ne dispose d'objectifs quantifiés sur les transitions**. Or, ces objectifs permettent d'insuffler une dynamique positive sur le territoire, et de rendre compte de l'évolution de la situation, et donc d'adapter les politiques à mener vis-à-vis de la transition écologique.

Les CRTE se sont construits autour des actions phares des EPCI, mobilisant un volume de financements très significatif. Les actions identifiées dans les CRTE sont essentiellement des actions déjà initiées par les collectivités. Les EPCI, contraints par les délais d'élaboration des CRTE, n'ont pas lancé un plan d'action dédié. Les futurs avenants permettront certainement de consolider le projet de territoire et d'intégrer de nouvelles actions sur des axes peu ou pas traités, en particulier en lien avec la prévention des risques, la prise en compte du dérèglement climatique, des actions favorisant la résilience du territoire au sens large.

Cela permettra aussi de recentrer les CRTE sur un nombre plus réduit d'actions, mais plus représentatives de la stratégie des collectivités en matière de transition écologique.

Quelques exemples de projets en faveur de la transition écologique dans les CRTE normands :

Dans les Calvados, **un aménagement de cœur de bourg** prévoit un pôle dédié au sport et à la jeunesse, avec la réhabilitation d'un bâtiment communal

et un aménagement paysager afin de rétablir la continuité d'une trame verte.

Ce programme bénéficie de financements du contrat de territoire, du plan de relance, de la caisse d'allocation familiale, du FNADT et d'une part communale.

➔ **RENOUVELLEMENT URBAIN**

➔ **BIODIVERSITÉ**

Dans l'Eure, **un schéma directeur immobilier et énergétique** est étudié afin de disposer d'une connaissance fine de l'état actuel du patrimoine

et son utilisation afin de l'optimiser, après un plan de travaux et d'aménagements répondant aux enjeux territoriaux et environnementaux.

➔ **FONCIER**

➔ **QUALITÉ DE L'AIR**

Dans la Manche, **un projet d'analyse, d'anticipation et d'adaptation du territoire à la salinisation des aquifères** permet de répondre aux impacts du changement climatique.

Ce projet est accompagné par de nombreux partenaires tels que l'Université de Rennes, l'Agence de l'eau, la DREAL, la Région Normandie, une communauté urbaine et de nombreuses communautés de communes.

➔ **RÉSILIENCE**

Dans l'Orne, **une opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale** est engagée pour réduire la consommation énergétique des infrastructures publiques et privés. Cette opération aurait un impact sur la transition énergétique

et la cohésion sociale.

➔ **ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**

➔ **COHÉSION ET SOCIÉTÉ**

En Seine-Maritime, un CRTE a permis **la mise en place volontaire d'un PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)**, outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet la construction d'un projet de territoire en faveur de la transition écologique.

➔ **QUALITÉ DE L'AIR**

Pour aller plus loin :

- ▶ L'ensemble des recommandations fait l'objet d'une fiche détaillée :
<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/recommandations-resultant-de-l-evaluation-initiale-a5347.html>
- ▶ Ressources nationales - Site de l'ANCT :
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie**

Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002
76032 Rouen Cedex

Site de Caen : 1 rue recteur Daure - CS 60040
14006 Caen cedex